

Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Objet : Votre demande d'accès du 13 novembre 2017 (tel que stipulé à l'article 14 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, il est du devoir de chaque ministère et organisme visé par la Loi d'être responsable de la mise en œuvre de la reddition de comptes annuelle faisant état des efforts et résultats obtenus par les ministères, organismes et entreprises comprises dans l'Administration dans l'application de ladite Loi; je souhaite obtenir les rapports de reddition de comptes d'Investissement Québec pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017)

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la « Loi sur l'accès ») datée du 13 novembre 2017, reçue, par courriel, à nos bureaux le même jour, dont copie est jointe en annexe.

Après recherche, il y a lieu pour nous de vous référer, pour chacune des années impliquées, aux pages suivantes de notre rapport annuel

2014-2015 : pages 64 à 68  
2015-2016 : pages 69 à 73  
2016-2017 : pages 73 à 77

et plus particulièrement où apparaît le logo « OVT ».

Nos rapports annuels se retrouvent sur notre site internet ([www.investquebec.com](http://www.investquebec.com)), sous la rubrique « Documentation ».

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat  
Vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société

p.j. Votre demande d'accès

Québec, le 13 novembre 2017

Me Marc Paquet  
Vice-président des affaires juridiques et secrétaire de la société  
Investissement Québec  
Bureau 1500  
600, rue de la Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

**OBJET : Demande d'accès à l'information**

Me Paquet,

Tel que stipulé à l'article 14 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, il est du devoir de chaque ministère et organisme visé par la Loi d'être responsable de la mise en œuvre de la reddition de comptes annuelle faisant état des efforts et résultats obtenus par les ministères, organismes et entreprises comprises dans l'Administration dans l'application de ladite Loi.

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je souhaite obtenir les rapports de reddition de compte d'Investissement Québec pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, me Paquet, de mes salutations distinguées.